

MORATOIRE

Publié le vendredi 16 novembre 2018 par

**L'UNION DU PEUPLE CANADIEN LIBERTÉ 2017, NFP INC.
AU
REPRESENTANTS DES CITOYENS CANADIENS EN TANT QUE SOUVERAIN**

À

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Son excellence et honorable Julie Payette

à

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

L'honorable Jody Wilson-Raybould

Et à

Blaine Higgs, Premier ministre du Nouveau-Brunswick
Doug Ford, Premier ministre de l'Ontario
François Legault, Premier ministre du Québec
Stephen McNeil, Premier ministre de la Nouvelle-Écosse
Brian Pallister, Premier ministre du Manitoba
John Horgan, Premier ministre de la Colombie-Britannique
Wade MacLauchlan, Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard
Scott Moe, Premier ministre de la Saskatchewan
Rachel Notley, Premier ministre de l'Alberta
Dwight Ball, Premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador
Bob McLeod, Premier ministre des Territoires du Nord-Ouest
Sandy Silver, Premier ministre du Yukon
Joe Savikataaq, Premier ministre du Nunavut

CE MORATOIRE EST DE SUSPENDRE IMMÉDIATEMENT "L'AUTORITÉ DE DÉCISION FINALE" PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET DE TOUS LES NIVEAUX DE GOUVERNANCES CANADIENNES FÉDÉRALE, PROVINCIALES, MUNICIPALES ET DES CONSEILS DE BANDE. LA PROMULGATION DES LOIS ET LA GESTION DES CITOYENS CANADIENS ET DES NATIONS INDIGÈNES EN COMPROMETTANT LEURS SOUVERAINETÉ, AINSI QUE LEURS ACTIFS, LEURS SOUVERAINETÉ CANADIENNE, LA SOUVERAINETÉ DES CITOYENS CANADIENS ET DES NATIONS INDIGÈNES, LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE DE TOUS INDÉFINAMMENT ET SANS AUCUN RECOURS EN ATTENDANT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LES MÉFAITS ET MALFAISANTES ACTIONS "ULTRA VIRES" QUI CRÉE LA CREATIONS D'ACTE DE TRAHISON A TOUT LES NIVEAUX DE GOUVERNANCE CANADIENNE IMPLIQUÉS ET CE CONTRE LA VOLONTÉ DU PEUPLES CANADIENS ET DES NATIONS INDIGÈNES.

Alors que; RIEN N'EXISTE DANS LA LOI QUI SURPASSE LA VOLONTÉ DU PEUPLE.

Par conséquent; tous les niveaux de gouvernances Canadienne , incluant tous les conseils administratifs , des chefs exécutifs et les gouverneurs en conseils sont avisés de pas agir de façon ULTRA VIRES ,et tout autres activités régulière doit procéder normalement afin de ne pas nuire à la gestion quotidienne de la gouvernance Canadienne, car seul les citoyens canadiens et les nations Indigènes ont le droit de prendre des décisions critiques qui affecte les ressources canadiennes et le statut de souveraineté précisément envers :

1. Gouvernement Fédéral
2. Gouvernement Provincial
3. Gouvernement Municipale
4. Gouvernance des conseils de bande

ULTRA VIRES : au-delà des pouvoirs ou Autorité.

Alors que; notre politique canadienne et nos gouvernances ne sont PAS justiciable par la cour et rien n'existe dans la loi qui surpasse la volonté du peuple et de notre auto-gouvernance et notre auto-détermination qui est notre responsabilité en tant que peuple souverain copropriétaires et actionnaires de la couronne du canada et de notre corporation sole. Nous les citoyens canadiens avons créer légalement la corporation à but non lucratif de l'Union du Peuple Canadien , une première en son genre mondialement afin de faire valoir nos droits et assurer la protection de notre pays et de ses citoyens contre l'oppression visant la soumission d'un peuple souverain et d'un pays qui est le nôtre par notre propre gouvernance et autres gouvernants.

Ce moratoire, et tout ce qui le concerne demeure en vigueur indéfiniment ; dans l'attente d'une enquête approfondie requise jusqu' à l'obtention satisfaisante du peuple Canadien et/ou être en accord à l'acceptation par vote majoritaire des citoyens canadiens en tant que copropriétaires et actionnaires de la couronne du canada pas le biais de referendum national, provincial, municipal et des conseils de bande et de :

1. Suspendre toutes décisions finales pris par autorité a tous les niveaux canadiens, fédéral, provincial, municipal et la gouvernance des conseils de bande des Indigènes (une branche existante du système de gouvernance.)
2. Suspendre tout les Partenariats Publiques et Privés (PPP) et aussi la création des corporations des PPP.
3. Suspendre toutes activités de lobbying gouvernemental et corporatif.
4. Suspendre le financement d'infrastructure de la Banque canadienne et les fonds d'emprunt aux infrastructures des institutions des banques privés canadiennes ainsi qu'aux partenariats de la banque mondiale.
5. Suspendre tous engagements actuels avec la banque des règlements internationaux. (BRI)

6. Suspendre tout accords avec les Partenariats Publiques et Privés tout deux national et provincial et aussi à l'international incluant Les corporations privés qui on accès au contrôle de l'information des citoyens canadiens.
7. Suspendre tout activités commercial international avec les Partenariats Publiques et Privés concernant nos ressources naturel, nos terres, qui expose les citoyens Canadiens a risque de responsabilités pour les négociations en ce qui est des revendications territoriales avec les Nations Indigènes canadiens.
8. Suspendre tout accord commercial international non finalisés qui affecte les ressources canadiennes et les revendications du canada.
9. Suspendre tout accord sur l'immigration et le statut de réfugié.
10. Suspendre tout activités où des ministres et représentants de la gouvernance de nos avois et intérêts publique qui participent au conseil d'administration ou de comités susceptible de causer par inadvertance des conflits d'intérêts tels que le conseil des chefs exécutif canadien et des Partenariats Publique et Privés
11. Suspendre tous accords avec l'organisation Internationale du travail qui touche tout les employés Canadiens.
12. Suspendre le financement de projets militaires internationaux.
13. Suspendre le financement des opérations de sauvetage des corporations privés et des banques privés.
14. Suspendre toutes lois internationales qui touchent les canadiens et les Nations Indigènes qui n'ont pas consentis par consensus majoritaire.
15. Suspendre toutes lois qui entrent en vigueur sans le consentement des Canadiens et Des Nations Indigènes.
16. Suspendre les élections politiques de représentation et de démocratie proportionnelle.
17. Suspendre tout les accords de la convention avec les Nations Unis sans consentement des citoyens canadiens.

Alors que; La « Reine en droit du Canada et la Reine en droit de la province » et la couronne étant un concept englobant la couronne du Canada et chaque province, la corporation sole et tous ses ressources financières, naturelles et humaine qui englobant tous ce qui appartient aux citoyens canadiens. Les citoyens en tant que souverains légitimes de la couronne du canada et en tant que copropriétaires et actionnaires officiels, chacun détenant un droit de vote d'une voix d'autorité du pouvoir décisionnel final illimité donnant autorité sur tous les aspects de la gouvernance canadienne, des niveaux internationaux d'association et de la politique et finalement possédant un droit de veto sur ses institutions et sa constitution.

Alors que; Des actes de trahison ont été commis contre la Couronne et la reine étant les citoyens canadiens et sa société d'État du Canada en adoptant des lois qui affectent son économie souveraine et la stabilité des citoyens canadiens et en renonçant davantage à son devoir de gouverner et leurs devoirs envers ses constituants par le biais de la 4

Privatisation de leurs avoirs publics, leur Partenariat Publics et Privé participant à la gouvernance mondiale et en faisant progresser la gouvernance mondiale et acceptant les lois et normes internationales des organisations telles que l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'organisation mondiale du commerce (WTO) et le Pacte mondial des Nations Unies sur la migration sans le consentement des citoyens canadiens et des Nations indigènes.

Alors que; Le gouvernement canadien a indéniablement commis une trahison contre la reine (les citoyens canadiens) du chef du Canada, ainsi que des provinces et des territoires, et a compromis les droits souverains des citoyens canadiens en ayant opprimé et placé les citoyens Canadiens et les Nations Indigènes en tant qu'actionnaires minoritaires par le biais de la privatisation de nos actifs publics, la mise en place de partenariats public-privé (PPP), le partage de nos informations privées à des corporations privées, soumettant les citoyens canadiens et les Nations Indigènes à une mondialisation forcée par les lois et accords internationaux sans le consensus majoritaire des citoyens canadiens et des Nations Indigènes.

Par conséquent ; Ce moratoire suspend également "l'autorité du pouvoir de décision final " à tous les niveaux des gouvernements et d'administration canadiens, y compris dans la gestion de notre trésorier, des actifs publics et des ressources naturelles et humaines susceptibles de porter atteinte aux droits souverains et à la participation illimitée de tous les Canadiens. Les citoyens détenant le pouvoir d'autorité de décision finale et leurs droits de veto majoritaires dans tous les aspects de la gouvernance canadienne afin de s'assurer que l'économie souveraine des citoyens Canadiens ne soit plus transférée et cédée à une souveraineté économique internationale. Incluant ses effets sur notre part corporation sole sans avoir obtenu l'approbation explicite des citoyens Canadiens et des Nations Indigènes par consensus majoritaire.

L'objectif de ce moratoire a pour but de suspendre immédiatement et indéfiniment le pouvoir d'autorité de décision finale à tous les niveaux de Gouvernance des gouvernements fédéral, provincial et municipal et des conseils de bande par les copropriétaires et actionnaires officiels de la Couronne du Canada jusqu'à ce que des référendums puissent être établis dans tous les provinces, municipalités et tous les territoires des Nations Indigènes afin d'établir légitimement les droits de vote pour chaque citoyens Canadiens et des Nations Indigènes le pouvoir d'autorité décision final concernant tous les aspects des questions de gouvernance au sein de notre gouvernance interne dès réception de ce moratoire.

Par conséquent; nous pouvons enfin installer à travers notre démocratie un droit de vote , une véritable démocratie directe collaborative et liquide pour notre système de gouvernance à tous les citoyens Canadiens et à notre devoir de fiduciaire envers les Nations Indigènes pour rétablir la gouvernance de leur démocratie directe traditionnel sur leur territoire immédiat.

Alors que; en tant que copropriétaires et actionnaires officiels nos droit et l'autorité d'ordonné la prorogation de nos gouvernements actuels et de tous, ou simplement de supprimer l'autorité du pouvoir décisionnel finale , tandis que nous, en tant que peuple, par le biais de nos services de gouvernance et de nos actifs établis, système de démocratie directe doté d'un pouvoir VETO de cent pour cent en tant que décideur final au-dessus et au sein de tous les niveaux de la gouvernance Canadienne, nos actifs et nos ressources naturelle et humaine.

Alors que; en tant copropriétaires et actionnaires officiels, le peuple Canadien a le droit de contester, d'exiger et de suspendre les activités des gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux élus, des tribunaux, du gouverneur général et des lieutenant-gouverneurs, du conseil privé et de nos trésors. , les conseils d'administration de nos actifs publics et comptes publics et gouvernementaux, partenariats publics et privés (PPP).

Alors que; en tant que copropriétaires officiels et actionnaires de la Couronne détiennent l'autorité du pouvoir de décision finale pour notre pays et nous responsabilité pour assurer le bien-être, la sécurité et la souveraineté de tout les Canadiens et Canadiennes au-dessus de ses institutions et constitutions ainsi que du droit international non adopté par le responsable titulaires de la Couronne du Canada.

Alors que; les citoyens Canadiens sont les propriétaires et actionnaires de la Couronne du Canada et de chacune de nos provinces respectées. Les citoyens Canadiens ont le droit de participer de façon illimitée au processus décisionnel de notre gouvernance, de notre constitution et de ses lois, et d'accepter ou de refuser les lois internationales, les accords conventionnels ou les concordats à leur discrétion en tant que décideurs finaux et le devoir solennel d'honorer les droits issus de traités et leurs juridictions et à notre obligation fiduciaire légale et morale envers les Nations Indigènes du Canada.

Alors que; les droits politiques d'autonomie et d'autodétermination concernant notre système politique appartiennent à "nous, le peuple" en tant que souverains officiels; copropriétaires et actionnaires de la Couronne du Canada. Ainsi, faisant des citoyens, des titulaires officiels de la Couronne dans leur ensemble à la majorité et ayant en outre des compétences illimitées, "rien dans la loi ne remplace la volonté du peuple``.

Alors que; les termes " reine en droit du Canada "et" reine droit de la province " doit être immédiatement remplacé par le terme "le peuple".


Par conséquent; la constitution canadienne comprenant les deux parties, écrite et non écrite, sont de facto étant que les citoyens canadiens qui n'ont jamais eu de référendums national ou provincial sur le choix du type de système politique et loi qui reflètent la volonté du peuple et qui ne le protègent pas de la corruption et de la destruction de nos droits illimités par les représentants élus dans un système de facto qui est un système de faussement démocratique et d'avoir subjugué les citoyens canadiens et les intérêts des nations Indigènes nous devons également une obligation fiduciaire sans notre consentement à un système économique mondialisé contrôlé par

des entreprises par la loi corporative international, qui détruit silencieusement notre souveraineté canadienne et provinciale et finalement mettant en danger la souveraineté économique et nos actifs public, y compris nos ressources naturelles et nos juridictions respectant à la fois les droits des nations indigènes et des citoyens canadiens.

Nous sommes confiant que ceci sera intégré respectueusement par le Gouverneur général et a tout les niveaux de la gouvernance canadienne comme indiqué par l'union du Peuple Canadien représentant les citoyens canadiens en tant que copropriétaires et actionnaires de la couronne canadienne à qui elles et ils et non au gouvernemental lui-même ou la constitution de facto qui reçoit l'autorité pas ses employeurs les citoyens canadiens.

Nous attendons avec impatience de vos nouvelles d'ici 15 jours à la réception de ce moratoire.

Sans préjudice.



Nicole Lebrasseur
Directrice / PDG Union du peuples canadiens, Freedom 2017
1845 6th Line
Ohsweken Ontario
Tél.: 1-226-777-5580

CC:

Cour suprême du Canada
Cour fédérale du Canada
Cour des crimes internationaux
La Gendarmerie royale du Canada et;
Organisation internationale de police INTERPOL